

SecurAsset (LU) Interest Note 08/2028

(Exposition du capital à 100% sur des Notes émises par BNP Paribas Fortis SA¹)

Type d'investissement : **Obligation structurée²**

Emetteur : **SecurAsset SA**

Caractéristiques

- Durée : **10 ans** (échéance le 21/08/2028)
- Période de souscription : du **02/07/2018** au **07/08/2018 inclus** (sauf clôture anticipée)
- Valeur nominale : **100 € (hors frais d'entrée de 1%)**

Avec SecurAsset (LU) Interest Note 08/2028, vous investissez dans un produit qui vous offre un coupon annuel fixe de 1,25%³ les 5 premières années et les 5 dernières années un coupon annuel potentiel variable sans limite à la hausse³ en fonction de la différence du taux « EUR CMS » à 30 ans et du taux « EUR CMS » à 2 ans.

L'essentiel

- **Droit au remboursement du capital (hors frais) à 100% à l'échéance⁴**, sauf faillite ou risque de faillite de SecurAsset SA et/ou faillite, risque de faillite ou mise en résolution de BNP Paribas Fortis SA¹
- Investissement à **long terme** : 10 ans
- **Un coupon annuel fixe de 1,25% brut³ pendant les 5 premières années. Un coupon annuel potentiel variable sans limite à la hausse³ pendant les 5 dernières années** en fonction de la différence entre le taux «EUR CMS» à 30 ans et le taux « EUR CMS » à 2 ans.
- **Frais d'entrée de 1%**

Mécanisme

Les 5 premières années :

- Chaque année, vous recevez un coupon fixe de 1,25% brut³.

Les 5 dernières années :

- Le coupon annuel potentiel variable³ dépend de la différence entre le taux « EUR CMS » à 30 ans et le taux « EUR CMS » à 2 ans.
- À chaque date d'observation annuelle, pour obtenir le montant du coupon³, on calcule la différence entre le taux «EUR CMS» à 30 ans et le taux «EUR CMS» à 2 ans.
 - Si le résultat est positif, on retiendra cette valeur pour le coupon pour cette année³, sans limite à la hausse
 - Dans le cas où le résultat est négatif, aucun coupon annuel n'est versé pour cette année-là.
- A l'échéance, vous recevez le capital⁴ et l'éventuel coupon³ versé selon les conditions décrites ci-dessus.

1. Rating BNP Paribas Fortis SA au 22/06/2018 : Standard & Poor's A (stable outlook), Moody's A2 (stable outlook), Fitch Ratings A+ (stable outlook). Rating BNP Paribas SA au 22/06/2018 : Standard & Poor's A (stable outlook), Moody's Aa3 (stable outlook), Fitch Ratings A+ (stable outlook). Pour plus d'informations sur ces ratings, merci de consulter les sites https://www.moodys.com/sites/products/ProductAttachments/AP075378_1_1408_KI.pdf <https://www.fitchratings.com/site/dam/jcr:6b03c4cd-611d-47ec-b8f1-183c01b51b08/Rating%20Definitions%20-%20March%2017%202017.pdf> et https://www.standardandpoors.com/en_US/web/guest/article/-/view/sourcelid/504352

2. Dans cette fiche commerciale, on entend par obligation structurée une Note régie par le droit anglais.

3. Sauf faillite ou risque de faillite de SecurAsset SA (Émetteur) et/ou faillite, risque de faillite ou mise en résolution de BNP Paribas SA. Le coupon est soumis au précompte mobilier de 30%. Dans la mesure où les éventuels coupons sont payés grâce à un contrat conclu entre SecurAsset SA et BNP Paribas SA, l'investisseur s'expose au risque de ne pas recevoir les éventuels coupons en cas de faillite, risque de faillite ou mise en résolution de BNP Paribas SA.

4. Sauf faillite ou risque de faillite de SecurAsset SA (Émetteur) et/ou faillite, risque de faillite ou mise en résolution de BNP Paribas Fortis SA. Les termes « capital » et « capital investi » utilisés dans cette fiche commerciale désignent la valeur nominale du produit, soit 100 € par titre, hors frais d'entrée de 1%.



Les taux « EUR CMS » (EUR Constant Maturity Swap)

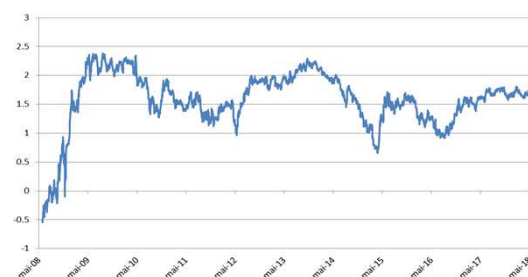
Les 5 derniers coupons du produit dépendent de la différence entre les taux d'intérêt EUR Constant Maturity Swap (EUR CMS) à 30 ans et à 2 ans. Le taux CMS – Constant Maturity Swap ou swap de maturité constante – est un taux de référence utilisé sur les marchés financiers pour des opérations d'échange de taux fixe contre taux variable (swap de taux d'intérêt) pour une durée déterminée, variant de 1 à 30 ans. À titre d'information, au 22/06/2018, la différence entre les deux taux était de 1,705 %. Cette situation de différence positive entre les deux taux s'observe en période de politique économique expansive, quand l'économie doit être stimulée en fixant les taux à des valeurs faibles comme c'est le cas actuellement. La différence entre les deux taux pourrait devenir négative si, par exemple les marchés anticipaient une récession dans le futur ou si la banque centrale fixait les taux à court terme très haut.

Au cours des 10 dernières années, les taux EUR CMS à 30 ans ont été supérieurs aux taux EURCMS à 2 ans dans plus de 97,50 % des cas en autres mots, les taux à court terme sont donc moins élevés que les taux à long terme. On parle dans cette situation d'une courbe de taux normale.

La note présente permet à l'investisseur de bénéficier d'une courbe de taux dite normale en offrant un coupon égal à la différence entre le taux EUR CMS à 30 ans et celui à 2 ans.

Pour plus de détails sur les taux « EUR CMS », merci de consulter le lien suivant : http://cib.bnpparibasfortis.com/Markets/Legal/ISDAFIX_CMS_Ratings.pdf

Différence entre les taux «EUR CMS» à 30 ans et les taux « EUR CMS » à 2 ans sur les 10 dernières années (exprimée en pourcentage)



Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.
Source: Bloomberg au 22/06/2018

Illustrations du mécanisme

Données à titre illustratif, les trois illustrations suivantes sont purement théoriques et ne préjugent pas de la performance future du produit. Les taux de rendement mentionnés dans les exemples sont calculés sur la base du prix de vente de 101% (dont 1% de frais d'entrée).

Illustration 1

Coupon distribué après	EUR CMS 30Y	EUR CMS 2Y	(CMS 30Y – CMS 2Y)	Coupon
1 an				1,25%
2 ans				1,25%
3 ans				1,25%
4 ans				1,25%
5 ans				1,25%
6 ans	4,65 %	4,72 %	-0,07 %	0,00 %
7 ans	4,84 %	4,97 %	-0,13 %	0,00 %
8 ans	4,71 %	4,86 %	-0,15 %	0,00 %
9 ans	4,95 %	4,97%	-0,02 %	0,00 %
10 ans	4,03 %	4,31 %	-0,28 %	0,00 %

Coupons fixes

Le taux de rendement actuariel à l'échéance serait de 0,53% (avant déduction du précompte mobilier de 30%).

Illustration 2

Coupon distribué après	EUR CMS 30Y	EUR CMS 2Y	(CMS 30Y – CMS 2Y)	Coupon
1 an				1,25%
2 ans				1,25%
3 ans				1,25%
4 ans				1,25%
5 ans				1,25%
6 ans	1,95 %	0,94 %	1,01 %	1,01 %
7 ans	1,83 %	0,90 %	0,93 %	0,93 %
8 ans	2,01 %	0,89 %	1,12 %	1,12 %
9 ans	2,10 %	0,96 %	1,14 %	1,14 %
10 ans	2,06 %	0,80 %	1,26 %	1,26 %

Coupons fixes

Le taux de rendement actuariel à l'échéance serait de 1,07% (avant déduction du précompte mobilier de 30%).

Illustration 3

Coupon distribué après	EUR CMS 30Y	EUR CMS 2Y	(CMS 30Y – CMS 2Y)	Coupon
1 an				1,25%
2 ans				1,25%
3 ans				1,25%
4 ans				1,25%
5 ans				1,25%
6 ans	5,32 %	1,74 %	3,58 %	3,58 %
7 ans	5,83 %	1,26 %	4,57 %	4,57 %
8 ans	3,74 %	1,71 %	2,03 %	2,03 %
9 ans	4,03 %	1,25 %	2,78 %	2,78 %
10 ans	4,69 %	1.10 %	3,59 %	3,59 %

Coupons fixes

Le taux de rendement actuariel à l'échéance serait de 2,12% (avant déduction du précompte mobilier de 30%).

Pour toutes les illustrations ci-dessus, dans l'hypothèse d'une faillite ou risque de faillite de SecurAsset SA (Émetteur) et/ou de faillite, risque de faillite ou mise en résolution de BNP Paribas Fortis SA ou de BNP Paribas SA, l'investisseur pourra se voir rembourser un montant inférieur à son capital investi, ce montant pouvant être nul. Dans la mesure où les éventuels coupons sont payés grâce à un contrat conclu entre SecurAsset SA et BNP Paribas SA, l'investisseur s'expose au risque de ne pas recevoir les éventuels coupons en cas de faillite, risque de faillite ou mise en résolution de BNP Paribas SA.

Scénarios de performance

En plus de ces illustrations, des scénarios sont disponibles via le document d'informations clés (KID) lié à cette obligation structurée. Les scénarios qui y sont présentés sont basés sur la méthodologie issue de la réglementation PRIIPs (Règlement européen 1286/2014 concernant les documents d'informations clés (ou Key Information Document – « KID ») pour les produits d'investissement packagés de détail et les produits d'investissement en assurance, incluant les mesures d'exécution) et sont une estimation de performances futures à partir de données du passé relatives aux variations de la valeur de l'investissement. Ils ne constituent pas un indicateur exact. Le KID sera disponible gratuitement à partir du 2 juillet 2018, auprès des agences de bpost banque. Vous pouvez aussi le consulter sur les sites web <https://www.bpostbanque.be/bpb/investir/obligation-structuree/> et <http://kid.bnpparibas.com/XS1704832945-FR.pdf>

Risques

Double risque de crédit : les investisseurs sont exposés au double risque de crédit de l'Émetteur, SecurAsset SA et de BNP Paribas Fortis SA au titre notamment du remboursement des Notes de BNP Paribas Fortis SA souscrites par l'Émetteur dans le cadre de cette émission. Par ailleurs, le ou les éventuels coupons sont payés grâce à un contrat de type swap (contrat d'échange)⁵, conclu entre SecurAsset SA et BNP Paribas SA. Ainsi, le souscripteur s'expose au risque de ne pas recevoir le ou les éventuels coupons en cas de faillite ou risque de faillite de BNP Paribas SA. Si BNP Paribas Fortis SA venait à connaître de graves problèmes de solvabilité, la Note émise par BNP Paribas Fortis SA et souscrite par l'Émetteur dans le cadre de l'émission du produit pourrait être annulée, en tout ou en partie, ou convertie en instruments de capitaux propres (actions), sur décision du régulateur (bail-in). Dans ce cas, étant donné que cette Note sert au remboursement du capital investi à l'investisseur, celui-ci court le risque de ne pas récupérer les sommes auxquelles il a droit et de perdre la totalité ou une partie du montant investi.

Risque de fluctuation du prix du produit : en raison de l'investissement d'une partie du produit dans un contrat financier de type swap et dans une Note émise par BNP Paribas Fortis SA, le prix du produit fluctuera en fonction de différents paramètres du marché, de l'évolution des taux d'intérêt et de la perception du risque de crédit de BNP Paribas Fortis SA et de BNP Paribas SA. De telles fluctuations peuvent entraîner une moins-value en cas de sortie en cours de vie. L'impact potentiel peut être plus grand, lorsque l'échéance est plus éloignée.

Risque de liquidité : les obligations structurées ne seront pas cotées sur un marché réglementé. Sauf circonstances de marché exceptionnelles, BNP Paribas Arbitrage SNC rachètera les obligations structurées détenues par les investisseurs (hors frais de courtage et taxe sur les opérations de bourse). Pour une information plus exhaustive sur les frais liés à cette liquidité, veuillez vous référer à la liste des tarifs sur notre site :

https://www.bpostbanque.be/bpb/content/atom/03c8f78e-d33a-47a5-9778-76ee8239a51c/content/footer/taux_et_tarifs/tarif_part_fr.pdf?id=0db59bd1-9cca-4f33-9d20-d07370ca32f2. Ainsi, l'investisseur qui voudrait vendre ses obligations structurées en cours de vie, pourra les vendre à un prix déterminé par BNP Paribas Arbitrage SNC en fonction des paramètres de marché du moment. Il sera fait application d'une fourchette de prix d'achat/vente de 1% au maximum dans des conditions normales de marché. Les reventes anticipées ne sont possibles que chaque 8e et 23e jour de chaque mois.

Remboursement anticipé possible : en cas de force majeure rendant définitivement impossible le maintien des obligations structurées, l'Émetteur pourra notifier les détenteurs des obligations structurées du remboursement anticipé de ces dernières. Le montant du remboursement anticipé sera égal au montant issu de la liquidation des actifs détenus dans le compartiment créé pour les besoins de cette émission (cette valeur étant équivalente à celle de la valeur de marché des obligations structurées).

Risque de performance limitée : dès lors qu'à une date d'observation annuelle des 5 dernières années, la différence entre le taux « EUR CMS » à 30 ans et le taux « EUR CMS » à 2 ans est négative, aucun coupon n'est versé cette année là.

Information complémentaire de droit belge :

L'Émetteur déclare avoir rendu les clauses abusives incluses dans le Prospectus de Base passporté hors application via les conditions définitives

Documentation

Avant toute souscription, les investisseurs sont invités à se procurer et à lire attentivement la Documentation Juridique afférente aux obligations structurées et à considérer la décision d'investir dans les obligations structurées à la lumière de toutes les informations qui y sont reprises. La Documentation Juridique est composée de : (a) du Prospectus de Base dénommé Secured Note, Warrant & Certificate Programme, ci-après le « Prospectus de Base » approuvé par la CSSF (Commission de Surveillance du Secteur Financier), régulateur luxembourgeois le 26 septembre 2017, (b) du résumé du Prospectus de Base, (c) des éventuels suppléments, (d) des Conditions Définitives de l'émission (Final Terms), datées du 27 juin 2018, et (e) du Résumé Spécifique lié à l'émission (Issue Specific Summary). L'investisseur est invité à consulter les facteurs de risque figurant dans la Documentation Juridique, ainsi que le Document d'Informations Clés qui sera disponible gratuitement, à partir du 2 juillet 2018, auprès des agences de bpost banque. Vous pouvez aussi le consulter sur les sites web <https://www.bpostbanque.be/bpb/investir/obligation-structuree/> et <http://kid.bnpparibas.com/XS1704832945-FR.pdf>. Les principales caractéristiques de SecurAsset (LU) Interest Note 08/2028 exposées dans cette fiche commerciale n'en sont qu'un résumé. En cas de discordance entre les termes de cette fiche commerciale et la Documentation Juridique, les termes de la Documentation Juridique de base prévalent. Les investisseurs potentiels doivent comprendre les risques liés à des investissements dans les obligations structurées et doivent prendre une décision d'investissement seulement après avoir examiné sérieusement la compatibilité d'un investissement dans les obligations structurées au regard de leur propre situation financière, la présente information et l'information afférente aux obligations structurées. La Documentation Juridique - dont le Prospectus de Base, son résumé (en français et en néerlandais), les Final Terms (documents en anglais) et le résumé spécifique à l'émission (en français et en néerlandais) - peut être obtenue gratuitement dans les bureaux de poste et sur www.bpostbanque.be avant de souscrire aux obligations structurées. Cette fiche commerciale contient uniquement des informations sur le produit et ne peut pas être considérée comme un conseil en investissement. L'achat éventuel du produit décrit dans cette fiche commerciale ne peut avoir lieu qu'après analyse préalable par bpost banque du caractère approprié et/ou de l'adéquation de ce produit au profil d'investisseur du client concerné. L'acquisition des obligations structurées pourra intervenir par voie d'offre au public en Belgique.

Information importante concernant la mise à jour du Prospectus de base 2017 pendant la période de souscription

Dans le cadre de cette offre publique en Belgique, le Prospectus de base 2017 est valide jusqu'au 25 septembre 2018. Un nouveau Prospectus de base devrait être approuvé et publié aux alentours du 18 juillet 2018. Les investisseurs en seront informés par une notice qui sera publiée sur www.bpostbanque.be. Le nouveau Prospectus de base sera également publié sur www.bpostbanque.be et sur <https://www.bourse.lu>. Ce nouveau Prospectus de base comprendra une mise à jour du descriptif de l'émetteur, et les investisseurs sont invités à lire ce descriptif pour information uniquement.

Même si un nouveau Prospectus de base est publié, il est à noter que l'Obligation structurée sera émise sur base des termes et conditions de 2017 repris dans le Prospectus de base 2017, tels que complétés par les Final Terms du 27 juin 2018.

5. Un swap est un produit dérivé financier. Il s'agit d'un contrat d'échange de flux financiers entre deux parties.

Données techniques

Type d'investissement : Obligation structurée.

En souscrivant à ce produit, vous prêtez de l'argent à l'Émetteur, qui s'engage à vous verser un coupon annuel fixe ou variable et, à l'échéance, à vous rembourser 100% du capital investi. En cas de faillite ou risque de faillite de l'Émetteur (SecurAsset SA) et/ou faillite, risque de faillite ou mise en résolution de BNP Paribas Fortis SA¹ (au titre notamment du remboursement des Notes émises par ce dernier et souscrites par l'Émetteur) et/ou de BNP Paribas SA¹ (du fait d'un contrat financier, de type swap, conclu entre ce dernier et l'Émetteur), vous risquez de ne pas récupérer les montants auxquels vous avez droit et de perdre les sommes investies. Ainsi, en souscrivant à ce produit, vous prenez un double risque de crédit sur SecurAsset SA, sur BNP Paribas Fortis SA¹ et sur BNP Paribas SA¹.

Profil d'investisseur bpost banque : ce produit complexe s'adresse plus particulièrement à des investisseurs expérimentés présentant un profil d'investisseur Défensif, Neutre ou Dynamique.

Nous vous recommandons d'investir dans ce produit seulement si vous avez une bonne compréhension de ses caractéristiques et notamment, si vous comprenez quels risques y sont liés. bpost banque devra établir si vous disposez des connaissances et de l'expérience suffisante de celui-ci. Dans le cas où le produit ne serait pas approprié pour vous, elle doit vous en avertir. Si la banque vous recommande un produit dans le cadre d'un conseil en investissement, elle devra évaluer si ce produit est adéquat en tenant compte de vos connaissances et expérience de ce produit, de vos objectifs d'investissement et de votre situation financière.

Risques : cette obligation structurée est sujette à un double risque de crédit, aux risques de fluctuation du prix du titre, de liquidité, de performance limitée et au risque de remboursement anticipé.

Plus de détails sur le double risque de crédit, le risque de fluctuation du prix du titre, de liquidité, de performance limitée et de remboursement anticipé en page 3.

Émetteur : SecurAsset SA

SecurAsset SA, société de droit luxembourgeois.

SecurAsset SA émet des obligations structurées par des actifs détenus dans des compartiments distincts. Pour chaque émission, un compartiment dédié est créé. Les porteurs d'une émission ont un recours limité aux actifs détenus dans le compartiment créé pour les besoins de cette émission. Ainsi, en cas de faillite de SecurAsset SA, les créanciers d'un compartiment donné n'ont aucun recours sur les actifs des autres compartiments. Les actifs du compartiment de cette émission sont composés d'une Note émise par BNP Paribas Fortis SA, de code ISIN BE6305047472, et d'un contrat financier, de type swap, avec BNP Paribas S.A.. En effet, SecurAsset SA. utilise les sommes issues de la commercialisation pour souscrire à une Note émise par BNP Paribas Fortis SA, permettant le remboursement du capital investi. L'obligation structurée est donc sécurisée par la Note émise par BNP Paribas Fortis SA et détenue dans le compartiment de SecurAsset S.A. dédié à cette émission par SecurAsset SA. De plus, BNP Paribas SA fournit à SecurAsset SA le moteur de performance du produit, par le biais du contrat financier, de type swap, conclu avec ce dernier, ce qui va permettre le paiement des coupons par SecurAsset SA.

En cas de faillite ou risque de faillite de SecurAsset SA, un Trustee indépendant représentant les investisseurs et agissant dans leur intérêt procédera à la liquidation des actifs du compartiment afin de permettre le remboursement anticipé du produit. Dès lors, le montant remboursé à chaque investisseur en cas de faillite sera déterminé sur la base des montants recouverts par le Trustee. Ainsi, l'attention des investisseurs est attirée sur le fait que le montant remboursé pourra être substantiellement inférieur à la valeur nominale du produit. Par ailleurs, en cas de force majeure affectant le compartiment ou les actifs le constituant, le produit pourra être remboursé par anticipation par l'Émetteur à la valeur de marché du produit (correspondant le cas échéant à la valeur de liquidation). Pour plus de détails, se référer aux Final Terms, au Prospectus de Base et aux suppléments éventuels.

Droit applicable : droit anglais

Distributeur : bpost banque SA

Code ISIN : XS1704832945

Valeur nominale et devise : 100 €

Prix de vente : 101 % (dont 1% de frais d'entrée)

Prix d'émission : 100 %

Montant de l'émission : 50.000.000 € (maximum)

Date d'émission : 21 août 2018

Date d'échéance : 21 août 2028. En cas de faillite ou risque de faillite de BNP Paribas Issuance BV ainsi que de faillite, risque de faillite ou bail-in (mise en résolution) de BNP Paribas SA et conformément aux termes de la Documentation Juridique, le remboursement des obligations structurées interviendra dans un délai de 2 ans calendaires maximum à compter de la date d'échéance de l'obligation structurée.

Dates de paiement des coupons annuels : 21 août 2019 (année 1) ; 21 août 2020 (année 2) ; 23 août 2021 (année 3) ; 22 août 2022 (année 4) ; 21 août 2023 (année 5) ; 21 août 2024 (année 6) ; 21 août 2025 (année 7) ; 21 août 2026 (année 8) ; 23 août 2027 (année 9) ; 21 août 2028 (année 10)

Frais:

Frais inclus dans la valeur nominale, liés à l'obligation

-Frais uniques de structuration de 1,58% du montant nominal souscrit.

Commissions supportées par l'investisseur (incluses dans la valeur nominale) :

Des commissions d'un montant annuel maximum de 0,40% TTC du montant de l'émission (déduits annuellement de la valeur du produit) sont payées au distributeur au titre de la distribution des obligations structurées. A titre indicatif, ce montant est de 0,27% TTC du montant de l'émission sur base des conditions observées avant le début de la période de souscription.

Frais non inclus dans la valeur nominale

-Frais d'entrée: 1%

-Frais de sortie:

- A l'échéance des titres: pas de frais de sortie
- Frais de courtage en cas de sortie avant l'échéance: 1% du montant nominal vendu (il sera également fait application d'une fourchette de prix d'achat/vente de 1% au maximum dans des conditions normales de marché).

Autres frais : pour une information détaillée sur les autres frais relatifs aux services fournis par bpost banque à ses clients (notamment les frais de transaction en cas de vente avant l'échéance, les frais de service financier et de conservation en compte-titres), veuillez-vous référer à la brochure "Liste des tarifs" disponible gratuitement en agence ou sur le site web.

Valeur de marché :

Communiquée 2 fois par mois et disponible dans les bureaux de poste et sur <https://www.bpostbanque.be/bpb/tarifs-et-taux>

Sortie en cours de vie :

BNP Paribas Arbitrage SNC assurera dans des conditions normales de marché une certaine liquidité des Obligations structurées. L'investisseur désireux de revendre ses Obligations structurées en cours de vie est prié de contacter bpost banque. La valeur de l'Obligation structurée sera calculée le 8e et le 23e jour de chaque mois, ou le jour ouvrable suivant. Les ordres de vente seront exécutés avec une fourchette achat/vente de maximum 1% dans les conditions normales de marché et seront possibles uniquement à ces deux dates. Le prix de vente sera déterminé par BNP Paribas Arbitrage SNC.

Régime fiscal applicable aux investisseurs privés en Belgique :

- **Précompte mobilier :** les coupons annuels sont soumis au précompte mobilier de 30% (régime applicable aux investisseurs privés en Belgique, sauf modifications légales). Les montants des coupons annuels mentionnés dans cette fiche commerciale s'entendent comme des montants et taux bruts, hors fiscalité applicable.
- **Taxe sur les opérations de bourse (TOB) :**
 - Pas de TOB lors de l'achat pendant la période de souscription.
 - TOB de 0,12% (Obligation structurée) en cas de sortie ou d'achat en cours de vie (max 1300 €), sauf modifications légales.

Pour toute question ou réclamation :

bpost banque
Customer Services
Rue du Marquis 1 bte 2
1000 Bruxelles
E-mail: quality@bpostbanque.be
RPR Bruxelles
TVA BE 0456.038.471
BIC BPOTBEB1
IBAN BE49 0000 0007 5071

Service de Médiation pour le Consommateur :

OMBUDSFIN
North Gate II
Boulevard du Roi albert II, n°8, boîte 2
1000 Bruxelles
E-Mail : ombudsman@ombudsfm.be